



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE  
DU BURUNDI  
DIRECTION**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DES MEDICAMENTS AU  
DISPENSARE DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**1. Objet**

La Banque de la République du Burundi lance un avis d'appel d'offres pour la fourniture de médicaments à son dispensaire.

**2. Participation**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute pharmacie de gros agréée par le Ministère ayant la Santé Publique dans ses attributions.

**3. Financement**

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque.

**4. Présentation et Contenu des offres**

Les offres de prix doivent porter sur l'ensemble des médicaments dont dispose la pharmacie soumissionnaire.

Les offres de prix ; Taxe sur la Valeur Ajoutée Comprise (TVAC) seront présentées sous enveloppes fermées et cachetées, portant la mention « **Offre pour la fourniture de médicaments au dispensaire de la Banque de la République du Burundi** ».

Les enveloppes contenant les offres seront envoyées à l'adresse ci-après :

**Banque de la République du Burundi**  
**1, Avenue du Gouvernement**  
**BP 705 Bujumbura**  
**Téléphone : (+257) 22 20 40 00**  
**Fax : (+257) 22 22 31 28**  
**E-mail : [brb@brb.bi](mailto:brb@brb.bi)**

Outre cette adresse, il faudra, sur ces enveloppes, faire référence audit appel d'offres et mentionner: « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ». Toutefois, ces enveloppes ne devront comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

\*

AR

## **5. Dépôt des offres**

Les offres sous enveloppes fermées doivent être déposées au Secrétariat de Direction de la Banque au plus tard le 07/02/2019 à 10 heures.

## **6. Ouverture des offres**

L'ouverture aura lieu le même jour à 10h 30 minutes dans la salle des réunions de la BRB située au 4<sup>ème</sup> étage n° 4.26, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

## **7. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de trente (30) jours calendriers dès la date d'ouverture des offres.

## **8. Critères d'attribution du marché**

Le marché sera attribué à la pharmacie la mieux disante pour chaque médicament. L'attribution du marché se fera par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

Dès notification de l'attribution du marché, l'attributaire dispose d'un délai de cinq (5) jours ouvrables pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de la négociation et de la signature du contrat.

## **9. Délai d'engagement**

Le soumissionnaire gagnant restera engagé par son offre pendant un délai de six (6) mois calendrier à partir de la date de notification du marché.

## **10. Modalité de paiement**

Le paiement se fera par virement ou chèque bancaire suivant les instructions données par le soumissionnaire gagnant.

## **11. Renseignements complémentaires**

Tout renseignement complémentaire concernant le présent appel d'offres peut être obtenu au siège de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus au point 4 du présent avis d'appel d'offres.



Fait à Bujumbura, le 28/01/2019.

**POUR LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

Cécile MINANI



Directrice de l'Administration  
et de la Comptabilité



Annonciata SENDAZIRASA



2<sup>ème</sup> Vice-Gouverneur